

CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 FEVRIER 2025

PROCES-VERBAL

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 H 30.

Monsieur le Maire nomme Dieynaba DIALLO, Secrétaire de séance.

Madame Dieynaba DIALLO procède à l'appel nominal.

Monsieur le Maire informe que :

- Myriam BÉGAUD a donné pouvoir à Fernande DUVAL,
- Isabelle ALLAIN a donné pouvoir à Joël BIGOT,
- Dominique POUYER a donné pouvoir à Lauryane VOYES,
- Nadia AMARZOUK a donné pouvoir à Xavier FAURRE.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 19 Décembre 2024, Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques, des commentaires ou ajouts à apporter.

Intervention de Monsieur Hervé GOUJON :

« Il y a quelques corrections à apporter au procès-verbal et il faut lire :

- Page 5 : « en effet, les Elus ont reçu le lien « en remplacement de « En effet, les Élus l'ont reçu en lien »,
- Page 9 (dans la partie B) : recrutement d'un agent et non pas d'un collègue,
- Page 11 (dans l'intervention de H. GOUJON) : il manque l'accent sur le « ou »,
- Page 13 : il faut lire :
  - la fille d'un collègue et non pas l'amie d'un collègue,
  - 24 heures (avec un « s »)
  - « fosses communes » et non pas « fausses communes ».

Intervention de Jean-Louis CREVEL :

« Il avait été demandé une minute de silence pour Mayotte et cela n'apparaît pas dans le compte-rendu. »

**Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité (29 voix pour).**

Monsieur le Maire :

« Avant de passer au point N°1 de ce Conseil Municipal, je tiens à saluer la délégation d'Ivoiriens présente ce soir, à savoir : Monsieur le Maire, des collègues Elus et Monsieur le Secrétaire Général de Mairie de la ville de Tabou, Commune de la Côte d'Ivoire. Elle compte 42 000 habitants et elle est située non loin de la frontière du Libéria, à 450 km de la capitale Abidjan, sur la côte Atlantique à l'Ouest de l'Afrique. Nous les accueillons avec plaisir depuis hier et nous avons déjà beaucoup échangé. A l'issue de ce Conseil Municipal, Monsieur le Maire nous présentera un petit film sur la ville de Tabou et Madame Claire VISCART nous parlera de l'historique des liens que nous avons avec cette commune. Nous ferons cela une fois le Conseil Municipal terminé bien entendu. En attendant nous vous saluons et nous vous remercions pour votre présence ce soir. »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Laurent TURQUER.

## **I - BUDGET - FINANCES - FISCALITE - INTERCOMMUNALITE - EMPRUNTS**

### **1- Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2025**

Laurent TURQUER :

« Il s'agit du Rapport d'Orientations Budgétaires que nous appelons le ROB, il ne s'agit pas du budget.

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 107 de la Loi NOTRe impose de présenter aux Elus un rapport sur les grandes orientations du budget de l'exercice, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget annuel.

Par ailleurs, le décret 2016-841 du 24 Juin 2006, pris en application de la Loi NOTRe, précise le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le Débat d'Orientations Budgétaires.

Nous avons examiné les grandes lignes du ROB, je ne vais pas entrer dans les détails. Pour la partie « recettes de fonctionnement », le rapport est proposé avec des taux de fiscalité inchangés, depuis 2017.

Les bases fiscales pour 2025 sont réévaluées de plus de 1,7%. C'était 3,90% en 2024 et 7,1% en 2023. L'évolution de notre principal produit, le foncier bâti, est estimé à plus de 2% soit 0,58% de variation physique des bases. Cette dernière variation étant de 0,6% en 2024.

Les principales recettes :

- celles issues de la Métropole : Dotation de compensation et de solidarité pour un total de 6 764 430 €, constituent 41,44 % des recettes de fonctionnement réelles,
- la fiscalité : les centimes et la compensation de la division par deux des bases industrielles depuis 2021, pour un total de 5 379 578€ soit 33% des recettes,
- l'État : avec la Dotation de Solidarité Urbaine, Rurale et la Dotation de

Compensation de réforme de la Taxe Professionnelle pour un total de 10,35% des recettes,  
-les produits des services constituent 6% de nos recettes.

Les dépenses de fonctionnement : Les frais de personnel ont été pris pour 8 506 700€ avec une hypothèse de +2,50% par an. Ce chapitre est largement conditionné par l'application des décisions prises au niveau de l'Etat, l'évolution du point d'indice et mesures catégorielles etc.

Cela représente donc 49% des dépenses de fonctionnement totales. D'autres collectivités sont au-delà de ce chiffre.

Ensuite vous avez l'augmentation de ce que nous appelons la CNRACL qui a été prise sur 4 ans, soit 3% d'augmentation par an. Ce qui représente un coût total de 100 000€ pour 2025. Il y a également une augmentation du prix des chèques déjeuners (+ 62 600€) et la participation employeur Prévoyance pour 15 000€ (au 1<sup>er</sup> Janvier 2025).

Sont également concernées les charges générales, le chapitre 011. Je ne vais évidemment pas rentrer dans les détails. Il est bon de noter que pour 2024 nous étions à 4 445 910€. Nous sommes à 4 335 000€ en estimation pour 2025. Il y a, comme souvent, une différence entre le prévu et le réalisé. Sur 2024 nous avions 666 815€ en non réalisé et là nous avons un non réalisé de 335 000€.

Pour le point sur la dette :

Le capital restant dû au 1er Janvier 2025 s'élève à 2 475 684,45€.

La dette par habitant représente pour Petit-Couronne 277,70€, pour une moyenne de la strate de 767€ ce qui n'est pas négligeable.

Le ratio des endettements en 2024 est de : 1,8 ans.

Passons à la section d'investissement.

Pour Mémoire le budget d'investissement 2024 était évalué à 9 037 773€. Pour 2025, il est évalué à 5 992 689€.

Nous avons donc toutes ces prévisions de révisées et il faut préciser qu'il s'agit d'une évaluation sans emprunt.

Vous avez également le détail du Plan Pluriannuel d'Investissement dont les grandes lignes vont être reprises. Vous avez l'ADAP à 719 248€, le matériel mobilier des services à 605 860€, le passage aux Leds à 156 458€, la renaturation des cours d'écoles à 465 400€, les remplacements des fenêtres des Tourelles à 250 000€. Le total s'élève à 5 992 689€.

Pour les financeurs de ce Plan Pluriannuel d'Investissement, vous avez :

- le Département 239 704€,
- le Fond Vert 221 756€,
- la Métropole, ce qu'on appelle FACIL, 862 800€,
- la Région 602 200€.

Uniquement les grandes sommes ont été reprises. »

Monsieur le Maire :

« Merci Laurent, j'ajouterais quelques mots afin de compléter ce point. Ce n'est jamais simple de faire un budget d'autant que la loi de finances 2025 nous impose encore plus de contraintes qu'à l'accoutumée et cela ne vous a pas échappé.

Nous sommes dans un pays ayant de fortes dettes. Les budgets des villes en subissent les conséquences. Je prends pour exemple ce que nous appelons le DILICO, le Dispositif de Lissage Conjoncturel des Ressources Fiscales. A l'heure actuelle, nous ignorons le montant exact dont nous serons pénalisés mais cela tournera aux alentours des 97 000€.

Il y a aussi, par exemple, la suppression du Fond de Soutien Des Activités Périscolaires (FSDAP) et il va affecter plus de 1300 communes et 600 000 enfants. Nous ignorons encore si notre commune sera affectée mais cela est à envisager.

Il y a également 1 400 000€ qui sont prélevés sur les employeurs territoriaux pour alimenter la CNRACL, pour nous cela représente 100 000€.

Il y a aussi l'abaissement du seuil de la franchise de TDA dont nous ignorons, pour l'heure, les impacts que cela pourra avoir sur nous.

Tout ceci pour préciser que la loi de finances complexifie l'élaboration du budget. Malgré la vigilance et les efforts de tous et de toutes, nous avons un budget total en hausse de 0,36%.

Lorsque nous prenons le fonctionnement y compris le personnel, nous avons une masse salariale très contrôlée de 55%, ceci grâce à la vigilance sur les budgets.

Je tiens d'ailleurs à remercier tous les agents et tous les Elus de tous les secteurs pour avoir permis cette maîtrise sur les dépenses de fonctionnement. C'est cette maîtrise qui permet aujourd'hui d'avoir un budget sain.

Comme l'a dit également Laurent, il n'y a pas d'emprunt. La plus grosse partie était la réhabilitation du complexe Boudehen. Nous avons réussi à la faire sur nos fonds propres, sans emprunt, grâce aux subventions. Je salue d'ailleurs l'excellent travail du service finances à ce sujet. Comme dit précédemment nous avons aussi une dette de 277€ par habitant pour une strate de 767€. Je rappelle qu'en France, la dette est de 47 000€ par habitant.

Ce ROB nous permettra de faire des réalisations significatives comme la végétalisation des cours d'écoles.

Malgré toutes ces contraintes, au niveau du personnel, nous avons déjà fait, à compter du 1er Janvier, la revalorisation des Tickets Restaurants qui sont passés de 5 à 7€. Cela représente, dans la situation actuelle, un effort significatif pour le personnel. Nous en sommes heureux et fiers, cependant il faut reconnaître qu'il s'agit d'un effort important de notre part.

Malgré tout cela, je peux lire ici et là, des demandes liées à l'actualité. On nous demande plus de Police Municipale et de l'éclairage nocturne.

Je souhaite profiter de ce ROB pour dire qu'effectivement, avec de l'argent, nous pouvons tout faire. Mais, je tiens à rappeler que les impôts n'ont pas été augmentés depuis des années. Il est très important pour nous les Elus de Petit-Couronne, de préserver le pouvoir d'achat, trop souvent malmené, de nos concitoyens. Je vais prendre l'exemple de la Police, dont on parle beaucoup ces derniers temps. La Police est une fonction régaliennes de l'Etat. Les Polices Municipales ont remplacé les Polices de Proximité supprimées dans les années 2008, 2009. Or, lorsque nous investissons dans 80 caméras de surveillance comme ce fut le cas l'an dernier dans notre ville, cela sans augmenter les impôts fonciers, nous sommes obligés de faire des choix. Effectivement, nous pourrions rallumer l'éclairage public, cela équivaudrait à un coût de 70 000€. Dans ce cas, il faudrait parler vrai et expliquer aux citoyens pourquoi

nous serions dans l'obligation de supprimer des classes de neige par exemple. Je tenais à préciser tout cela dans le contexte de ce ROB. »

Monsieur le Maire passe au vote.

**La délibération relative au Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2025 est adoptée à l'unanimité (29 voix pour).**

## **II - ADMINISTRATION GENERALE - RESSOURCES HUMAINES**

### **2. Règlement intérieur du Centre de Supervision Urbain (CSU) de la ville de Petit-Couronne.**

Monsieur Le Maire :

« Le 12 Avril 2023, le Préfet a délivré un arrêté préfectoral permettant l'exploitation d'un système de vidéoprotection sur le territoire communal de Petit-Couronne.

Un Centre de Supervision Urbain (CSU) a été créé dans une pièce dédiée à l'exploitation des données et à l'enregistrement des images.

Dans l'intérêt général, il y a donc lieu d'organiser la gestion de ce Centre de Supervision Urbain.

A cette occasion, il est proposé de définir précisément les règles d'organisation, de gestion, d'exploitation et d'en fixer les modalités dans un règlement.

Ce règlement reprend l'ensemble des obligations légales et administratives que devront suivre et respecter les agents habilités à intervenir dans le Centre de Supervision Urbain.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le Règlement Intérieur du Centre de Supervision Urbain, qui vous a été adressé ».

Monsieur le Maire passe au vote.

**La délibération relative au Règlement intérieur du Centre de Supervision Urbain (CSU) de la ville de Petit-Couronne est adoptée à l'unanimité (29 voix pour).**

## **III- CADRE DE VIE / DEVELOPPEMENT DURABLE / RISQUES MAJEURS**

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Agnès SCOT.

### **3. Mise à disposition de broyeurs - Convention à intervenir avec la Métropole Rouen Normandie : Autorisation de signature**

Agnès SCOT :

« Cette note concerne la mise à disposition de broyeurs en convention avec la Métropole pour les habitants de la ville.

Depuis Juin 2022, nous avons adhéré au PACTE, Plan d'Accompagnement des Changements de la Transition Écologique, et nous menons des actions de sensibilisation à l'environnement et au jardinage durable. Ces initiatives sont soutenues par des partenariats qui visent à réduire les déchets végétaux, protéger la biodiversité et promouvoir des pratiques écologiques, comme le compostage.

Depuis 2010, la Métropole accompagne les bonnes pratiques en facilitant des gestes responsables.

Par délibération du 18 Décembre 2023, elle a renforcé son soutien à la pratique du broyage individuel, notamment via des aides à l'achat de broyeurs, et propose désormais un prêt de broyeurs à végétaux aux usagers, en collaboration avec les communes dont nous faisons partie.

Ce dispositif a pour but de permettre aux ménages de tester le matériel avant un éventuel achat, de répondre à des besoins ponctuels et de permettre son utilisation pour des ménages ne pouvant pas accéder à l'achat.

Cette initiative s'inscrit dans les engagements formalisés par la Ville en matière de réduction des déchets, lors de la convention conclue avec la Métropole pour la COP21 ROUEN METROPOLE, le 19 Décembre 2024.

Le prêt est organisé par les services. C'est la Métropole qui met à la disposition deux broyeurs pour une durée de 3 ans, renouvelable 2 fois.

Une convention de prêt sera signée entre la Ville et l'habitant en définissant les modalités d'usage comme la durée du prêt, l'engagement d'utilisation, la responsabilité de l'utilisateur. »

Monsieur le Maire passe au vote.

**La délibération relative à la mise à disposition de broyeurs - Convention à intervenir avec la Métropole Rouen Normandie : Autorisation de signature est adoptée à l'unanimité (29 voix pour).**

#### **4. Mise à disposition de services de distribution de documents d'informations liés à la collecte des déchets ménagers et assimilés - Convention à intervenir avec la Métropole Rouen Normandie : Autorisation de signature**

Agnès SCOT :

« La Métropole Rouen Normandie propose à la Ville une convention établissant les modalités techniques et financières relatives à la distribution de documents d'information sur la collecte des déchets ménagers et assimilés dans la commune.

La Métropole sera responsable de la conception et de l'impression des documents, ainsi que de la définition des zones de distribution. Ces zones pourront couvrir tout le territoire communal ou être ciblées selon le type d'habitat, les quartiers, les secteurs, les rues ou les catégories d'usagers concernés.

La Commune se chargera ensuite de la distribution et recevra un remboursement des frais engagés, qui sera fixé à 0,20 € par foyer distribué. Ce tarif sera révisé chaque année en fonction de l'indice du coût horaire du travail publié par l'INSEE.

Avant chaque campagne, la Métropole fournira à la Commune toutes les informations nécessaires, comme le nombre de foyers concernés et les délimitations précises des zones. »

Monsieur le Maire passe au vote.

**La délibération relative à la mise à disposition de services de distribution de documents d'informations liés à la collecte des déchets ménagers et assimilés - Convention à intervenir avec la Métropole Rouen Normandie : Autorisation de signature est adoptée à l'unanimité (29 voix pour).**

## IV - EDUCATION - ENFANCE - JEUNESSE - SPORT - VIE ASSOCIATIVE

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Xavier FAURRE.

### 5. Budget Ville : Acomptes sur les subventions aux associations 2025

Xavier FAURRE :

« Afin d'assurer le bon fonctionnement des associations, il vous est proposé de verser un acompte correspondant à 50% de l'attribution 2024 pour les associations sportives et socio culturelles de la ville. Je ne vais pas toutes les lister mais cela inclus l'association sportive du collège Pasteur. Il faut préciser que le dossier du QCHB 2024 n'ayant pas été conforme, ils n'auront pas d'acompte à ce moment de l'année. Leur dossier sera à nouveau étudié au moment du solde des subventions au mois de Juin. »

Intervention de Monsieur Hervé GOUJON :

« Je ne prends pas part au vote pour les associations ACPG-CATM, CLAP et Jardins Familiaux ».

Intervention de Monsieur Jean-Louis CREVEL :

« Je ne prends pas part au vote pour l'association Normandie Pétanque »

Monsieur le Maire passe au vote.

La délibération relative au budget Ville : Acomptes sur les subventions aux associations 2025 est adoptée à l'unanimité (29 voix pour et 28 voix pour les associations : ACPG-CATM, CLAP, Jardins Familiaux et Normandie Pétanque).

Monsieur le Maire :

« Des personnes ne prendront pas part au vote. Jean-Louis CREVEL pour Normandie pétanque ».

La délibération relative aux acomptes sur les subventions aux associations 2024 est adoptée à l'unanimité (29 voix pour et 28 voix pour l'association Normandie Pétanque

### 6. Budget Ville : Subventions aux coopératives scolaires - année 2024/2025

Xavier FAURRE :

« Il s'agit d'allouer à chacune des coopératives scolaires une subvention de 320€ pour chacune de nos 6 écoles. »

Monsieur le Maire passe au vote.

La délibération relative au Budget Ville : Subventions aux coopératives scolaires - année 2024/2025 est adoptée à l'unanimité (29 voix pour).

Intervention de Monsieur Marcel DURU :

« Un point qui n'est pas à l'ordre du jour mais qui est une information importante à connaître.

À la suite d'un Conseil d'Administration du Collège Pasteur, auquel j'ai assisté mardi dernier, il y a quelques points qu'il me faut souligner car ils peuvent être dangereux

et ils nous amènent à être très prudents. Dans un premier temps, à partir de demain, un professeur de mathématiques qui enseigne en 6ème et en 4ème part en retraite et aucun remplacement ne sera possible jusqu'à la fin de l'année. Il n'y a absolument personne à l'Académie pour effectuer le remplacement. Monsieur le Principal a invité les parents d'élèves à se saisir du sujet et à écrire à l'Inspection Académique. Il a également invité les personnes présentes au Conseil d'Administration, à voir s'ils n'avaient pas dans leurs connaissances personnelles quelqu'un en capacité d'enseigner les mathématiques. Sans contratuel, les enseignants de mathématiques actuellement en poste dans l'établissement ne pourront pallier le remplacement de cette personne puisqu'ils sont déjà au maximum de leurs heures de travail.

Je passe au second point en rappelant que le collège de Petit-Couronne est en REP. Un certain nombre d'élèves ont donc des activités culturelles et sont sensibilisés à la citoyenneté par l'intermédiaire de crédits d'État rentrant dans les crédits du Pass Culture. Sans préavis, le Pass Culture est désormais supprimé. Il s'agissait d'environ 12 000€ qui étaient alloués au Collège. Il me semblait très important de vous communiquer ces informations.

Enfin, je passe au troisième point, qui est avant tout un point de régularisation. A partir de la rentrée scolaire 2025/2026 une unité ULIS de 14 élèves sera créée au Collège. Cela permettra aux élèves ayant un certain nombre de difficultés de pouvoir être aux sorties de cours afin de rattraper leur retard et d'éviter d'être scolarisés dans des collèges tel que celui de Grand-Couronne ou de Grand-Quevilly. Je vous remercie, j'en ai terminé pour ces informations. »

## V - INFORMATIONS

### Délégation de missions complémentaires au Maire.

Monsieur le Maire :

« Je termine par les informations générales, les délégations de missions complémentaires au Maire. Elles sont toutes liées aux concessions des cimetières, raison pour laquelle je ne vais pas vous les énumérer. »

La séance est clôturée à 19h15.

Le Secrétaire de Séance,

Dieynaba DIALLO



Le Maire,

Joël BIGOT